

quantité suffisante en bas du pont? A une très petite distance du pont, il y a un quai public où peuvent acoster les navires à voiles carrées, et encore un peu plus bas, il y a le quai Jardine. Il y a plus de quais à Kingston qu'il n'en faut pour approvisionner toute la ville et, cependant, on nous demande de voter \$6,000 ou \$7,000 pour un quai qui sera virtuellement inutile, excepté pour quelques rares individus qui peuvent apporter du bois de chauffage ou de l'écorce de l'intérieur et le corder là, en attendant qu'ils le vendent. Quel avantage en retirera le public? L'honorable député prétend que la population l'a demandé. Il est toujours facile de faire signer des pétitions pour quoi que ce soit; mais je crois que le gouvernement a le devoir de s'assurer si les travaux publics qui sont demandés sont d'un intérêt public.

Il y a aussi la question du quai de Saint-Louis, pour lequel l'honorable député dit qu'on a dépensé \$1.800. En 1888, lorsque le gouvernement demanda ce crédit de \$3,300, j'ai demandé au ministre où se trouvait Saint-Louis. Il répondit que c'était dans le comté de Kent, et qu'il s'agissait d'un quai pour l'expédition du trafic en général, et que Saint-Louis était une forte paroisse. Ce n'est qu'à l'avant-dernière session que j'ai vu où cette paroisse était située. La batture qui se trouve à l'entrée de la rivière Kennebecasis en ferme l'entrée à tout navire d'une certaine grosseur. A l'exception des petits bateaux, il ne passe là que les madriers qui ont été sciés au moulin qui est à la tête du courant, ou les billots qui doivent être sciés aux moulins de Richibouctou. Un quai à cet endroit était tout à fait inutile, et cet argent a été tout simplement gaspillés. J'ose dire que de ces deux quais, le gouvernement ne retirera pas assez de revenus pour payer le salaire de celui qui les percevra.

L'honorable député parle d'une déclaration du ministre des finances, à propos d'une dépêche que lui avait adressée M. Brait. J'aimerais à ce que le ministre se renseignât sur la classe des navires qui passent par là. Le fait est que les navires ne se servent pas de ce quai, mais vont à 12 ou 15 milles plus loin.

M. LANDRY: Je ne me suis pas procuré de plus amples renseignements, parce que les travaux du quai de Saint-Louis étaient déjà adjugés et commencés lorsque cette discussion est venue devant la chambre. Je ne m'en suis pas procuré non plus à propos du quai de Kingston, car, lorsque le débat est venu devant la chambre, l'honorable député de Saint-Jean, qui avait soulevé l'objection, n'a plus rien dit lorsqu'est arrivée la dépêche de M. Brait, et j'en ai conclu qu'il était satisfait; je me suis, en conséquence, abstenu de prendre des renseignements plus complets.

Il dit que lorsque des travaux sont demandés, le gouvernement devrait voir s'ils sont d'utilité publique. Ce quai est comme tous les autres quais. Nous savions et nous avons affirmé qu'il était nécessaire, et que pouvions-nous faire de plus? Il est pour l'usage du public en général et non pour la commodité de quelques particuliers. Un grand nombre de navires s'en servent et la population de Kingston aussi. Quant à un quai en bas du pont, il aurait été inutile, puisque les navires passent ce courant pour aller au delà du pont. C'est du quai en haut du pont dont se servent les navires. Il est vrai que je n'ai jamais vu de navires au delà de cet endroit, mais j'en ai vu qui y étaient à l'ancre. Ils

M. WELDON (Saint-Jean).

se font remorquer à travers le courant et, pendant les deux ou trois dernières années, un grand nombre de navires de Richibouctou sont allés au pont de Kingston. Je les ai vus remonter et descendre, bien que je ne les aie jamais vus au moment où ils traversaient le courant. Mais je suis informé qu'ils le traversent. Depuis deux ou trois ans, j'en ai vu plusieurs se faire remorquer en montant ou en descendant.

M. WELDON (Saint-Jean): L'honorable député dit qu'il a vu des navires remorqués depuis l'entrée du port de Richibouctou jusqu'à Kingston. J'ai habité cette partie du pays longtemps avant qu'il connût le comté de Kent, et il y a soixante ans, les navires venaient un peu plus bas que l'emplacement du pont actuel, mais ils n'ont jamais été plus loin. Il prétend que, parce que quatre-vingt-quatorze navires sont allés là, il faut y avoir un quai. L'an dernier, lorsque j'ai su que le quai était au delà du pont, j'ai affirmé que les navires ne se rendaient pas jusque-là. Le premier pont construit à cet endroit, en 1847, ne s'ouvrait pas. Depuis quelques années, on en a construit un qui s'ouvre, parce que plus haut, il y a des chantiers où l'on construit des navires.

M. LANDRY: Vos propres amis ont demandé ce quai.

M. WELDON: Je ne m'occupe pas de savoir qui l'a demandé. Je dis que l'honorable député a demandé ce crédit, et que le devoir du ministre est de démontrer à la chambre que le public retirera un bénéfice de cette dépense. Une dépense de \$7,000 pour ce quai, serait un simple gaspillage. Cependant, je suppose qu'il faut que le crédit soit voté, puisque l'honorable député siège à droite de l'Orateur, et non à gauche.

M. LANDRY: Je trouve absolument injuste cette dernière remarque de l'honorable député. J'ignore si ce fait peut faire une grande différence.

M. DAVIES (I.P.E.): Si vous étiez dans l'opposition, vous sauriez que cela en fait beaucoup.

M. LANDRY: Cela est possible. Si les honorables députés ne peuvent pas obtenir les choses nécessaires, je les plains beaucoup, mais ils ne peuvent pas nous blâmer, lorsque nous obtenons un crédit pour un ouvrage d'utilité publique.

S'ils représentaient mieux le sentiment public, peut-être obtiendraient-ils davantage, mais ils n'ont pas de reproches à nous faire, si les députés de la droite obtiennent certains travaux publics nécessaires. Et de plus, je n'admets pas que les comtés représentés par des députés de la droite obtiennent plus d'argent que les comtés représentés par des députés de la gauche. La ville et le comté de Saint-Jean que représente l'honorable député (M. Weldon) ont certainement reçu 100, 200 et même 300 pour 100 de plus que mon comté; il se peut que ce ne soit pas sur sa demande que Saint-Jean reçoive cet argent, il est possible qu'il ne représente pas l'opinion du comté, et que le gouvernement donne le patronage à d'autres. Que les députés de la gauche se plaignent, s'ils le veulent, de ne pas avoir le patronage du gouvernement dans leurs comtés, mais il est injuste de leur part de s'opposer à des entreprises publiques, parce qu'ils n'ont pas le patronage dans leurs comtés. Depuis les dernières élections, le comté de Saint-Jean a reçu 100 pour 100 de plus que le mien.